

LE MANIFESTE DES FEMMES BÉNINOISES

FEVRIER 2022



USAID
FROM THE AMERICAN PEOPLE



IRI
INTERNATIONAL REPUBLICAN INSTITUTE
Advancing Democracy Worldwide



Women's Rights Organizations Platform of Benin
WROP-BENIN
L'ÉQUALITÉ ET LA DÉMOCRATIE POUR LES FEMMES

“

Les droits que nous voulons :

- Nous voulons aller à l'école ;
- nous voulons choisir notre mari ;
- nous voulons être propriétaire de nos terres ;
- nous ne voulons plus être excisées ;
- nous voulons prendre nos propres décisions ;
- nous voulons être dans le monde de la politique, et en tant que chef de file ;
- nous voulons les mêmes chances. ”

– Rebecca Samaria LOLOSOLI

Le leadership et la participation des femmes à la vie politique sont limités, tant à l'échelle locale qu'internationale. Les femmes sont sous-représentées aux postes électif, que nominatifs. Ceci survient en dépit de leur droit à participer sur un pied d'égalité à la gouvernance démocratique et du fait que leurs capacités en qualité de dirigeants et d'agents du changement sont avérées.

Le respect des droits des femmes est consubstantiel au développement d'une nation. Il passe par leur participation aux instances de prise de décision, à travers les nominations et les positionnements adéquats sur les listes de candidatures. Depuis 1990, des actions sont menées pour parvenir à la réalisation du droit à la participation politique des femmes en République du Bénin. Si ces efforts ont conduit à des avancées indiscutables, ils sont teintés de recul et de stagnation. C'est pourquoi, la Plateforme WROP, avec l'appui financier d'IRI (International Republican Institute), s'exprime au travers de ce document intitulé « **LE MANIFESTE DES FEMMES BÉNINOISES** ».



LES FEMMES BÉNINOISES DEMANDENT:

» Accès des femmes et des filles à l'éducation et à l'information.

Page 9

» Autonomisation économique des femmes et des filles, et moyens de subsistance, et accès aux ressources reproductives notamment à la terre.

Page 10

» La présence dans les instances de prise de décision.

Page 11

» Egal accès aux opportunités, justice et droits de l'Homme, et accès équitable au travail.

Page 13

» Protection du droit à la Santé et du Bien-Etre pour les femmes et filles.

Page 14

INTRODUCTION

Le début des années 1990 marque l'apparition du mouvement démocratique en Afrique subsaharienne, avec la République du Bénin comme premier pays de ce continent à s'engager dans la voie de la démocratie, de manière pacifique et véritable.

L'une des manifestations de ce processus a été l'adoption de différents textes en faveur des droits Humains, avec une attention particulière pour les droits de la femme béninoise. C'est le cas de la loi N° 90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution en République du Bénin, modifiée et complétée par la loi N° 2019-40 du 7 novembre 2019. Ce qui devrait créer une situation idéale afin de favoriser l'accès des femmes à la vie politique.

Mieux, le Bénin a signé et ratifié par la suite de nombreuses conventions internationales et régionales concernant notamment l'amélioration des conditions des femmes béninoises.

Textes internationaux des Droits Humains adoptés par la République du Bénin

- Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples²
- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes adoptée par les Nations Unies le 18 décembre 1976³
- Convention N°183 sur la protection de la maternité adoptée le 15 juin 2000
- Convention N°102 sur la sécurité sociale adoptée le 4 juin 1952
- Protocole additionnel de Maputo.



¹ Petit pays situé en plein cœur de l'Afrique de l'Ouest

² dont l'article 18 traite de la protection de la famille et particulièrement des droits de la femme et de l'enfant

³ Avec son protocole

Le Bénin a également participé à de grandes conférences internationales sur les droits des femmes comme celles de Beijing en 1995 et de New York en l'an 2000 qui avaient pour but de renforcer l'intégration institutionnelle des femmes dans le développement. Le pays a par ailleurs adhéré à la quarantième conférence mondiale sur les femmes ; à la commission de la coalition des femmes du Conseil Economique et Social des Nations Unies (ECOSOC) ainsi qu'à la déclaration des Chefs d'Etat et de Gouvernement africains sur l'égalité femme / homme.

Textes nationaux renforçant les actions de promotion des droits des femmes

- Déclaration de la Politique de Population au Bénin (1996)
- Politique Nationale de Promotion de la Femme (2001)
- Politique de Promotion de l'Alphabétisation en (2001)
- Politique de Promotion de la Femme dans le Secteur Agricole et Rural (2001)
- Politique de l'Éducation et de la Formation des Filles (2007)
- Politique Nationale de Promotion du genre (PNPG) (2008)
- Politique nationale de promotion d'une approche sensible au genre dans les opérations de maintien de paix (2012)
- Loi N°2011-26 du 09 janvier 2012 portant prévention et répression des violences faites aux femmes
- Loi n°2021-11 du 20 octobre 2021 portant mesures spéciales de répression des infractions commises à raison du sexe et de protection de la femme en République du Bénin
- Loi 2003-03 du 03 mars 2003 portant répression de la pratique des Mutilations Génitales Féminines (MGF) en République du Bénin
- Loi n°2003-04 du 03 mars 2003 relative à la santé sexuelle et la reproduction en République du Bénin, modifiée et complétée par la Loi N°2021-11 du 20 octobre 2021
- Loi N°2002-07 du 24 août 2004 portant Code des personnes et de la famille, modifiée et complétée par la loi N° 2021-13 du 20 décembre 2021
- Loi N°2005-31 du 05 avril 2006 portant prévention, prise en charge et contrôle du VIH/ SIDA en République du Bénin
- Loi N°2006-19 du 05 septembre 2006 portant répression du harcèlement sexuel et protection des victimes en République du Bénin
- Loi N°2013-01 du 14 août 2013 portant Code Foncier et Domanial en République du Bénin5 modifiée et complétée par la loi N°2017-15 du 10 août 20176
- Loi 2013-06 du 25 novembre 2013 portant Code électoral en République du Bénin, modifiée et complétées par la loi N°2019-43 portant code électoral
- Loi N°2012-36 du 15 février 2013 portant création de la Commission Béninoise des Droits de l'Homme etc.

⁴ Assortie d'une déclaration dite « Déclaration de Beijing ».

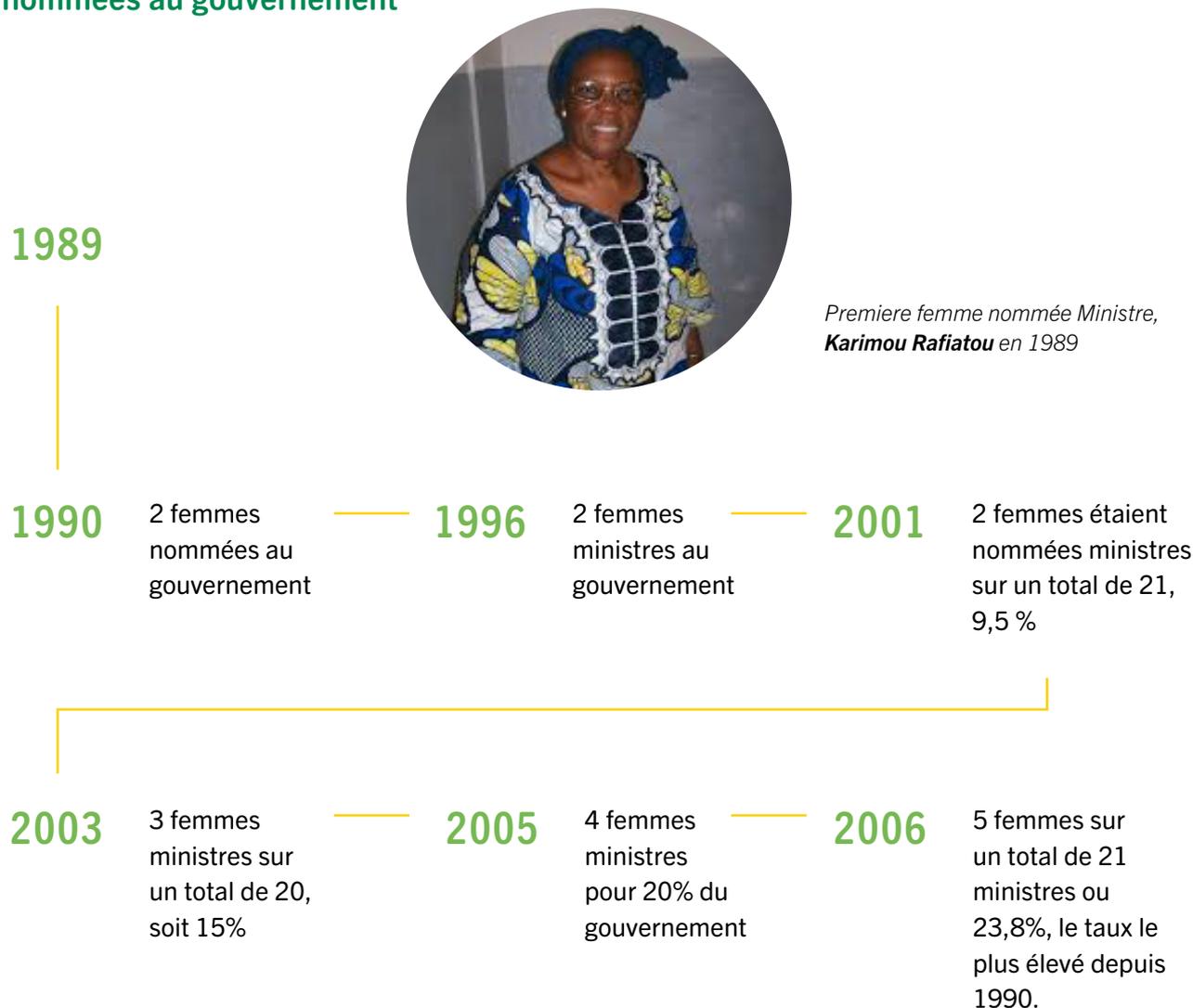
⁵ Avec ses décrets d'application qui dispose que « l'État et les collectivités locales en tant que garants de l'intérêt général doivent assurer un accès équitable à l'ensemble des acteurs, personnes physiques ou morales

⁶ Elle précise le principe de l'égal accès de tous les béninois aux ressources naturelles en général et aux terres agricoles en particulier, sans discrimination de sexe ou d'origine sociale.

Au plan national, des textes ont été pris et des lois votées en vue de renforcer les actions de promotion des droits des femmes. Et au niveau institutionnel, la République du Bénin a fait d'énormes progrès avec la création d'un Ministère en charge de la promotion des droits de la femme et du genre ; la création d'une Institution Nationale de Promotion de la Femme (d'abord par décret N°2015-161 du 13 avril 2015 portant création et attributions, organisation et fonctionnement de l'Institut National pour la Promotion de la Femme abrogé par le décret N°2021-507 du 29 septembre 2021 qui crée l'**Institut National de la Femme**) ; la mise en place du groupe thématique genre et développement, pour ne citer que ces mécanismes institutionnels.

Malgré cet arsenal juridique auquel s'ajoutent moult institutions sectorielles, Bénin se démarque par peu de femmes ministres, députés, préfets, maires, conseillères élues, directrices, etc., comme en témoignent les chiffres existants.

Histoire de femmes nommées au gouvernement



⁷ Depuis 1998

Femmes au Parlement

1984



6 femmes élues
sur 196

1989



6 femmes élues
sur 206

1991



4 femmes (1 élues, 3 sièges)
(Au cours de la quatrième
législature) 6 femmes élues :
7,23%

1995



4 femmes élues
sur 83

2007



6 femmes élues
sur 83

1999



4 femmes élues
sur 83

Ces chiffres de femmes élues ont évolué en dent de scie depuis lors. Par ailleurs, ces dernières années, ces tableau, loin de réjouir, appelle à la réflexion et à l'action.

LES CAUSES :

- Illettrisme.
- Manque d'information sur leurs droits et devoirs.
- Persistance du patriarcat, avec pour conséquences la marginalisation des femmes (par exemple, elles sont quasiment absentes lors des grandes réunions familiales et communautaires).
- Caractère nocturne reconnu et attaché aux réunions et décisions politiques importantes.
- Défis de la gestion simultanée des responsabilités familiales et de la vie publique.
- Quasi-inexistence de cercles de réflexion des femmes au niveau de la stratification sociale et les informations ou les actions ne se remarquent qu'à travers les œuvres d'une frange des groupes.
- Déficit d'appropriation des expériences de bonnes pratiques des femmes aînées en milieu politique.
- Insuffisance d'opportunités de voyages d'échanges sur les thématiques liées au genre pour les femmes et au défi d'accès aux quelques-unes existantes.

Tout ceci limite l'engagement des femmes en politique voire leur participation aux instances de prise de décisions. Si la représentation des femmes aux instances politiques et décisionnelles a connu une amélioration sensible dans le Code électoral de 2019 et à la faveur de la révision de la constitution (faisant passer de 83 à 109, le nombre de siège au parlement, dont 24 exclusivement réservés aux femmes à raison d'une femme par circonscription électorale), il est évident que le paysage reste à améliorer.

Des avancées ont été notées par moment (avec par exemple le projet RECAFEM (Renforcement des capacités d'actions des femmes) conduit par le consortium WANEP-RIFONGA, au Bénin et les différents plaidoyers menés par des Partenaires Techniques et Financiers dans le pays. Ces avancées sont parfois teintées de reculs, d'inactions et de stagnation.

Les demandes formulées dans ce Manifeste visent à corriger les insuffisances encore perceptibles pour parfaire la participation politique des femmes au Bénin.

LES FEMMES BÉNINOISES DEMANDENT :

► 1. ACCES DES FEMMES ET DES FILLES A L'EDUCATION ET A L'INFORMATION

Les femmes et les filles du Bénin, comme celles du monde ont d'énormes potentiels. Ces derniers restent limités par le faible taux d'alphabétisation fonctionnelle dans leur rang, ainsi que la méconnaissance et l'ignorance de leurs droits.

Le gouvernement du Bénin doit :

- poursuivre et améliorer les efforts en faveur de la scolarisation des filles, leur maintien à l'école (à tous les niveaux) et l'alphabétisation fonctionnelle des femmes ;
- améliorer, renforcer et étendre à toutes les contrées du pays, les actions de vulgarisation du cadre juridique de garantie et de protection des droits des femmes et des filles (en conformité à l'article 40 de la loi N° 2019-40 portant modification de la loi N° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République de Bénin).

Les Organisations Non Gouvernementales doivent :

- renforcer et multiplier les programmes d'éducation financière (la gestion) au profit des femmes et filles béninoises.



► 2. AUTONOMISATION ECONOMIQUE DES FEMMES ET DES FILLES ET MOYENS DE SUBSISTANCE

Représentant plus de la moitié de la population béninoise⁸, les femmes et les filles exercent pour la plupart dans le secteur informel avec des petits prêts et d'énormes facteurs limitant leur épanouissement économique. Bien que depuis quelques années le programme intitulé « Toutes les filles à l'école » ait augmenté le nombre d'instruites, les femmes et les filles du Bénin demeurent plus présentes dans les secteurs informels. Leurs maigres ressources et revenus contribuent à nourrir les membres de leurs familles. Leurs accès et contrôle des ressources économiques restent limités. Plus vulnérables, elles sont enclines à plus ressentir les effets de la pauvreté et donc ont des difficultés à faire face aux défis économiques liés à une participation politique. Par ailleurs, les femmes béninoises continuent de voir leur accès à la terre et son contrôle limités en raison de certaines contraintes coutumières et donc sociales. Toutes choses qui limitent l'accès à des crédits et autres opportunités. A cela s'ajoute l'insuffisance d'opportunités de formation et de compétences, y compris de connaissances pouvant leur permettre d'utiliser aisément la technologie.

Le gouvernement du Bénin, sur les trois (03) prochaines années, doit :

- améliorer et renforcer les programmes et projets visant à autonomiser en ressources matérielles et financières les femmes et les filles béninoises ;
- améliorer les conditions d'accès aux microcrédits et rendre plus flexibles les processus de remboursement ;
- renforcer la perception sociétale sur les droits des femmes au foncier en intensifiant la vulgarisation de la loi sur le foncier, afin de restreindre les contraintes liées à l'accès à la terre par les femmes et filles ainsi qu'aux intrants agricoles et favoriser les circuits d'écoulement de leurs productions.



⁸ Selon les données de l'Institut National de la Statistique et l'Analyse Economique (INSAE)

➤ 3. PRESENCE DANS LES INSTANCES DE PRISE DE DECISION

L'étude ayant conduit à l'élaboration du présent Manifeste révèle et met un accent particulier sur la faible représentativité des femmes dans les instances de prise de décision dans le pays. Ce qui va à l'encontre des engagements pris par l'Etat du Bénin, quant au respect des droits des femmes. Cet état de chose vient entraver le développement rapide du pays.

Le Parlement du Bénin doit :

- prendre des textes pour l'équité dans l'accès aux fonctions nominatives et électives (au nom du principe de la discrimination positive) avec une exigence d'au moins 30 % de femmes à tous les niveaux. Cette loi devra tenir compte du positionnement à la fois vertical et horizontal.

Le Gouvernement du Bénin doit :

- poursuivre les efforts en cours en vue du respect de ses engagements en faveur des droits des femmes, en renforçant la volonté politique à nommer au moins 30 % de femmes à divers postes ;
- valoriser les compétences féminines à tous les niveaux de décision.

Les Organisations Non Gouvernementales doivent :

- renforcer les formations au profit des médias sur l'importance de l'engagement des femmes en politique et les inciter à donner de la visibilité aux femmes qui excellent et celles qui sont engagées en politique, y compris pendant les campagnes électorales ;
- accroître les actions de sensibilisation à l'endroit des responsables des partis politiques, afin que les femmes militantes soient mieux positionnées sur les listes de candidatures ;
- initier et mettre en œuvre des campagnes de déconstruction, afin de mettre progressivement fin aux stéréotypes et autres actes de Violences Basées sur le Genre portant atteinte à la dignité de la femme dans l'espace public, y compris au sein des partis politiques ;
- capitaliser les acquis et les améliorer en poursuivant les efforts de sensibilisation des époux et des familles à comprendre l'importance de l'engagement des femmes en politique et à les soutenir ;



- poursuivre le renforcement de l'engagement de la société civile à œuvrer à la prise de conscience des femmes et des hommes en faveur de la promotion du genre tout en assurant une bonne implication des hommes dans le processus ;
- rechercher des ressources pour assurer l'autonomisation des femmes et des filles et une meilleure opérationnalisation de la prise en compte du genre dans les Plan de Développement Communaux et autres documents de stratégie, à tous les niveaux de gouvernance dans le pays ;
- prendre en compte les religieux et autres chefs traditionnels dans les actions de sensibilisation en faveur de la participation politique des femmes au Bénin ;
- multiplier et améliorer les programmes et projets de sensibilisation et de renforcement de capacités au profit des femmes et des filles afin qu'elles prennent conscience de leur droit à la participer à la gestion du pays, des défis avérés liés à cela et faire du plaidoyer pour un bon positionnement de ces femmes sur les listes de candidatures ;
- œuvrer au renforcement et à l'amélioration de la confiance en soi et de l'estime de soi chez les femmes et les filles ;
- sensibiliser les femmes au respect des textes de leurs formations politiques, au paiement à bonne dates des cotisations et à l'importance de prendre part à toutes les réunions politiques (en dépit des heures et autres contraintes) ;
- renforcer les actions de suivi de la mise en œuvre des engagements pris par l'Etat ;
- renforcer les capacités des femmes engagées en politique à mobiliser les ressources pour leur campagne électorale (à travers des mutuelles et coopératives).

Les partis politiques doivent :

- valoriser les compétences féminines en leur sein ;
- renforcer les capacités (intellectuelles, financières, techniques, de mobilisation de l'électorat, la gestion de l'image et la capacité à s'exprimer en public, etc.) de leurs militantes en vue de les rendre plus compétitives sur le terrain ;
- définir des stratégies en vue de mettre en exergue les militantes qui font des prouesses (ceci va contribuer à inciter les autres à mieux faire) ;
- mettre en place des systèmes de détection, d'alerte précoce, rapide et de gestion des Violence Basées sur le Genre.

► 4. EGAL ACCES AUX OPPORTUNITES, JUSTICE ET DROITS DE L'HOMME

La République du Bénin a mis en place depuis 2010 un service d'écoute et d'appui juridique aux victimes des Violences Basées sur le Genre (VBG). A cela s'ajoutent les Centres Intégrés de Prise en Charge (CIPEC) ainsi que les Centres de Promotion Sociale présentes dans toutes les communes du pays, qui travaillent de concert avec les cours et tribunaux, la Commission Béninoise des Droits de l'Homme et autres acteurs. Cependant, l'accès à la justice pour les femmes demeure tributaire de défis.

Il faut donc travailler à rendre effectif l'égalité de chances pour les femmes et les hommes et améliorer l'accès à la justice au profit des femmes.

Le Gouvernement du Bénin doit :

- poursuivre les efforts de vulgarisation des textes de lois et la formation des femmes à leurs droits, aux mécanismes et institutions de recours en cas d'atteinte auxdits droits ;
- renforcer l'institutionnalisation du genre à tous les niveaux, ainsi que l'application effective des conventions, textes nationaux et internationaux favorables à l'égalité et l'équité entre homme et femme ;
- accroître les efforts visant à offrir aux femmes les mêmes opportunités d'emploi que les hommes en dépit des nombreux nœuds attachés à leur quotidien ;
- offrir aux femmes en âge de procréer, les mêmes chances que les hommes et que leurs droits au congé de maternité conformément à la loi soit respecté que ce soit dans le secteur public que dans le secteur privé ;
- œuvrer à la création de crèche et garderies au sein des structures étatiques pour faciliter et augmenter la productivité des femmes mères et nourrices au travail ;
- mettre en place des mesures rendant effectives l'égalité et l'équité entre homme et femme dans l'accès à l'éducation, à l'alphabétisation et aux structures de prise de décisions dans toutes les sphères (individuel, familial, communautaire, national et international).



➤ 5. PROTECTION DU DROIT A LA SANTE ET DU BIEN-ETRE POUR LES FEMMES ET FILLES

Les femmes et les filles font face à un certain nombre de défis pour accéder aux services de santé de qualité, à savoir l'insuffisance de moyens pour faire face à des difficultés liées à leur santé bien que beaucoup d'efforts soient en cours pour améliorer le système de protection sociale à leur profit. Aussi, la jouissance des droits des femmes intègre par ailleurs, l'accès à l'eau potable et à l'énergie. Chaque acteur devra donc redoubler d'efforts dans ce sens.

Le gouvernement du Bénin doit :

- renforcer la prestation de services de santé de qualité pour la réduction de la morbidité maternelle, néonatale et infantile ;
- prendre des mesures pour protéger le droit à la santé et les droits reproductifs des femmes ;
- s'assurer qu'il y ait des travailleurs professionnels de la santé et des infirmières de la santé sensibles à la dignité du patient et à leurs droits en milieu hospitalier ;
- étendre à toutes les communes et de façon concrète, la création des Centres Intégrés de Prise en Charge (CIPEC) ;
- s'assurer que tout citoyens et citoyennes ont accès à l'eau potable et à l'énergie.



APPEL A L'ACTION

A vous femmes béninoises, de toutes les contrées, nos sœurs et mères, nous souhaitons beaucoup de courage, d'endurance et de résilience sur le chemin de la lutte en faveur de votre participation politique plus effective. Nos recommandations à votre endroit sont les suivantes :

- » Prenez conscience de vos droits et exercez vos devoirs vis-à-vis de notre pays le Bénin.
- » Renforcez votre estime en vous et vos capacités à tous les niveaux.
- » Osez sortir des applaudissements et prenez davantage le devant de la scène, dans vos formations politiques, vos associations et autres creusets.
- » Allez puiser en vos aînées et sœurs qui ont de l'expérience dans divers domaines.
- » Faites preuve de solidarité, d'unité et d'entraide pour parvenir à réaliser les droits des femmes au Bénin.

En plus de tout ce qui précède, nous recommandons avec insistance au gouvernement du Bénin, au parlement béninois ainsi qu'aux partis politiques, d'accorder une attention particulière aux femmes en situation de handicap et/ou de vulnérabilité, qui ont tant à offrir pour le développement du Bénin.

